



**SOPRA STERIA
I2S BEAMAP**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

La Dépêche Mensuelle de vos élus CFDT



DÉCEMBRE 2021

Vos élus CFDT au Comité Social et
Économique Sopra Steria I2S



LA CFDT AGIT et ALERTE LA DIRECTION SUR LES IMPACTS DES CAS COVID POSITIFS dès le 24 novembre

Envoyé: mercredi 24 novembre 2021 14:05
 À: PARS Vincent; GRIGNON BOULON Helene; RUAUX Jean; HADJAR Randa; DILLENCHNEIDER Arnaud
 Objet: Alerte sur les impacts suite cas covid positifs

Bonjour,

Suite à la recrudescence des cas positifs sur site et plusieurs retours de salariés, nous souhaitons porter une alerte sur la situation.

Les cas contacts voient leurs vies personnelles bouleversées, contraints au stress, à l'isolement et/ou à l'organisation chamboulée (domicile, école, ...).

Les cas contacts vaccinés ne sont eux pas isolés, ce qui augmentent le stress des salariés sur site. Nous demandons à la direction de mettre tous les cas contact en télétravail pendant 7 jours.

Les cas contacts de cas contacts ne sont pas sereins, notamment ceux qui ont déjeuné dans la même pièce.

Malgré les rappels par mail ou autres, des salariés restent sans masque à longueur de journée et nous constatons un moindre respect des gestes barrières.

Au national comme en 100 000 habitants, et nd

Ces éléments n'arrangent à retourner sur site se se

La CFDT Sopra Steria del qui en ferait la demande

De même, la CFDT Sopra (collègues sans masques), effectuer son travail en

Cordialement

Délégué Syndical Central de l'UES SOPRA STERIA



Consultez notre blog : <http://cfdtsoprasteria.blogspot.fr/>

A transmettre à tous les salariés autour de vous pour avoir les nouvelles et info de dernière minute par vos élus CSE CFDT. Il faut être inscrit sur l'Essentiel !

Pour cela un seul mail au robot de Yahoo, à essentiel@sopra-steria-subscribe@yahoo.com.



Suite à des demandes individuelles de CFDT, Solidaires Informatique et CGT en CSE SSG ou par mail pour revenir au volontariat, les 3 organisations syndicales ont construit ensemble un courrier adressé formellement au président et au directeur général de Sopra Steria.

Nouvelle action : COURRIER INTERSYNDICAL ENVOYÉ À LA DIRECTION GÉNÉRALE le 2 décembre matin



Au Président, Au Directeur Général,

Copie à la DRH,

La CFDT, SOLIDAIRES INFORMATIQUE et la CGT souhaitent de nouveau vous faire part des constats suivants :

- La recrudescence des cas positifs à la COVID dans le pays qui pousse à la prudence ;
- Les conditions de travail constatées ne permettent pas sur tous les sites de travailler de manière normale (écran, chaise, câbles manquants...);
- L'augmentation des risques pour les salarié.e.s par la prise des transports en commun pour se rendre sur les sites ;
- Au vu du nombre de salarié.e.s sur site, particulièrement certains jours de la semaine, les conditions de restauration ne permettent pas sur tous les sites à chacun et chacune de déjeuner dans les lieux prévus ;
- Certains sites ne permettent pas de respecter les recommandations nationales en matière d'aération, notamment en période hivernale ;

En parallèle, entre des innovations contradictoires et la direction ne peut pas

Les salarié.e.s sont pris faire porter toute la respon leur sécurité et celle de leu

Tous ces sujets augmentent nombreux à souffrir de stre

Pour éviter toute mise e mentale,

la CFDT, SOLIDAIRES IN exprimée en CSE SSG, e travail sur site Sopra Ste site ou de rester en télétr

Cordialement,

Les Délégués Syndicaux Centrale Adjointe,

Les Délégués Syndicaux

Le Secrétaire de la CGT Sopra-steria.

Pour éviter toute mise en danger des salarié.e.s et préserver leur santé autant physique que mentale, la CFDT, SOLIDAIRES INFORMATIQUE et la CGT demandent à la direction de revoir sa position exprimée en CSE SSG, et de remettre en place le principe du volontariat des salarié.e.s pour le travail sur site Sopra Steria ou site client. Ainsi, chaque salarié.e pourra choisir de revenir sur site ou de rester en télétravail.

ET DES RÉSULTATS !

La direction a annoncé l'après-midi au CSE le retour au volontariat de tous les salariés pour le travail sur site ou chez le client jusqu'au 14 janvier 2022 et pour toutes les entités en France (SSG, SBS, HR, I2S, Cimpa, 2morrow, Galitt).

Une bonne nouvelle pour les salariés, leur sécurité et leur santé ! Ainsi, tout salarié pourra choisir de revenir sur site ou de rester en télétravail.

▶▶▶ [L'information complète ici](#) ◀◀◀

TOUT SCHUSS SUR NOTRE COMMUNICATION SYNDICALE de décembre



Information syndicale CFDT Sopra Steria I2S – Contact : contact@cfdt-soprasteria-i2s.com

Consultez notre site : <http://www.cfdt-soprasteria-i2s.com/>

© 2021 – Dépêche mensuelle de vos élus CFDT



Gardez-la

